



Le ou la titulaire du brevet de technicien supérieur «Conception des produits industriels» est amené à exercer son métier dans les domaines de la conception et de la définition des ensembles mécaniques, intégrés ou non dans un système pluritechnique. Il ou elle travaille en collaboration avec des spécialistes des domaines de la motorisation, des automatismes, de l'énergie, des procédés de transformation au sein d'une équipe de conception animée par un chef de projet. C'est un spécialiste de la conception détaillée des produits capable de définir complètement tout ou partie d'un produit industriel intégrant une chaine d'action mécanique. Pour le technicien supérieur «Conception des produits industriels», le produit industriel est un ensemble ou un sous-ensemble mécanique destiné à rendre un service sous forme de constituant ou de système complet, motorisé ou non, automatisé ou non, composé de pièces mécaniques qu'il faut concevoir et assembler de façon à garantir le fonctionnement et les performances attendues tout en respectant des contraintes techniques, économiques, de réalisation, de développement durable.

Pour cela, le technicien supérieur «Conception des produits industriels» possède les connaissances minimales nécessaires à l'optimisation des pièces en fonction d'un procédé et au travail collaboratif avec des spécialistes de fabrication. Concepteur des produits industriels mécaniques de tous types et relevant de tous domaines biens de consommation pour le grand public, de systèmes d'équipement pour les entreprises), le titulaire du BTS intervient essentiellement au début de la chaîne de conception et de réalisation d'un produit.

Lien référentiel :

https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/BTS Conception produits industriels.pdf

Tout sur la formation sur le site du campus





